

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle
des séances du conseil le vingt-troisième de jour de mars 2018
(23/03/2018) à compter de onze heures (11h00) et à laquelle
assemblée sont présents les conseillers suivants :

Marlène Doucet Robert Tessier
Gaétan Beauchesne
Sont absents : Serge Trudel, Micheline Demers

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy
Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière, est
aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy
Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis
par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Demande de dérogation mineure lot rénové 4 910 643.
2. Démission du conseiller Robert Doucet.

Résolution 2018-03-049 Demande de dérogation mineure lot
rénové 4 910 643

ATTENDU la demande de dérogation mineure à l'article 7.2 du
règlement de lotissement sur la distance entre le chemin et la ligne
des hautes eaux, doit rencontrer la norme de 60 mètres. La distance
de la virée du chemin est au plus près à 49.48 mètres mais sinon le
chemin est à plus de 60 mètres;

ATTENDU la demande de dérogation mineure à l'article 7.5 –
aménagement des intersections en regard de l'alignement de l'angle
qui est à 82 degrés doit être maintenu sur une distance de 30 mètres
à partir de l'intersection. La distance au plan est de 26.79 mètres;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande
d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 23 mars
2017;

ATTENDU l'avis public émis le 14 mars 2017.

Il est proposé par Robert Tessier

appuyé par Marlène Doucet

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot
rénové 4 910 643.

-Adoptée-

Résolution 2018-03-050 Démission du conseiller Robert Doucet

ATTENDU la lettre de démission de M. Robert Doucet, conseiller au
poste #2, en date du 1^{er} mars 2018;

ATTENDU que son mandat se terminait en 2021;

ATTENDU qu'il reste plus qu'une année à son mandat.

Il est proposé par M. Robert Tessier

appuyé par Mme Marlène Doucet

et résolu ce qui suit :

- d'accepter la lettre de démission de M. Robert Doucet
- qu'une élection partielle aura lieu, le scrutin se tiendra le 20
mai 2018.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 11h16.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »